

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE**  
**du 1<sup>er</sup> février 2019**

**Présents** : Mesdames Chantal VAUDOUR - Hoda SAYER - Sylvie FUMEY - Sophie LAMBOLEY  
Messieurs Christian HOUILLE - Jean-Marie AGHINA - Denis VOEGELE - Denis BEAUSEIGNEUR  
Éric COULON - François CHARMY.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mesdames Micheline TONIUTTI - Laurence COURBOILLET - Danielle IDELON  
Messieurs Eric ANSART – Jean-Yves DRODE

**Procurations** :

Micheline TONIUTTI donne procuration à Christian HOUILLE  
Laurence COURBOILLET donne procuration à Chantal VAUDOUR  
Danielle IDELON donne procuration à Denis à BEAUSEIGNEUR  
Monsieur Éric ANSART donne procuration à Jean-Marie AGHINA  
Monsieur Jean-Yves DRODE donne procuration à Eric COULON

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2018.
2. Procédure d'appel d'offres salle multi-accueil : Attribution des lots retenus lors du 1<sup>er</sup> appel d'offres et validation des offres et attribution des lots du 2<sup>ème</sup> appel d'offres.
3. Convention avec le Centre de gestion 90 pour la réalisation de contrôle d'agrès et d'aires de jeux.
4. Soutien à la résolution du 101<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Maires de France.
5. Délibération modificative – création d'un poste d'adjoint administratif
6. Projet de règlement intérieur des agents communaux
7. Informations et questions diverses.

## 1. Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 14 décembre 2018.

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2018  
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 14 décembre 2018.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

## 2. Procédure d'appel d'offres salle multi-accueil : Attribution des lots retenus lors du 1<sup>er</sup> appel d'offres et validation des offres et attribution des lots du 2<sup>ème</sup> appel d'offres.

Deux appels d'offres ont été nécessaires pour attribuer les lots aux entreprises en raison du dépassement du budget prévisionnel réalisé par BEJ.

Après les ouvertures des plis et l'étude des documents techniques par le maître d'œuvre BEJ, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

### Construction d'un bâtiment Multi-accueil PEROUSE Synthèse des offres après négociation.

Lot	Dénomination	Estimatif	Retour ACT	Retour ACT 2	Négociation	Entreprise
01	Démolition	28 690,00 €	28 690,00 €	28 690,00 €	28 690,00 €	BTT
02	Terrassement-VRD-Espaces verts	79 000,00 €	79 921,76 €	77 779,76 €	77 779,76 €	Eurovia
03	Maçonnerie-Gros-œuvre	104 000,00 €	175 286,27 €	154 235,36 €	142 513,66 €	Camozzi
04	Charpente bois	45 000,00 €	63 549,29 €	39 091,36 €	38 000,00 €	Sogycobois
05	Couverture-Zinguerie	26 000,00 €	43 778,22 €	21 208,27 €	18 698,61 €	Py Elias
06	Étanchéité	13 000,00 €	16 080,05 €	11 500,00 €	11 500,00 €	SFCA
07	Menuiseries extérieures	41 000,00 €	34 781,56 €	32 332,42 €	32 332,42 €	France Fermeture
08	Serrurerie-Métallerie	12 000,00 €	7 426,75 €	5 354,30 €	14 520,00 €	Casoli
09	Échafaudage-Habillage façades	30 000,00 €	53 461,24 €	33 409,75 €	35 493,44 €	Py Elias
10	Menuiseries intérieures	19 000,00 €	20 705,54 €	19 178,57 €	18 989,57 €	Menuiserie Claude
11	Doublages-Plâtrerie	20 000,00 €	32 406,60 €	28 164,75 €	28 700,00 €	Isoleaa
12	Faux-plafond	6 500,00 €	8 520,95 €	7 534,09 €	8 600,00 €	Meyer Isolation
13	Chape-Carrelage-Faïence	7 000,00 €	32 773,02 €	27 200,14 €	26 900,00 €	Maccanin
14	Revêtement de sol souple	15 000,00 €	9 079,60 €	9 860,42 €	8 984,44 €	BFC
15	Chauffage-Ventilation	96 000,00 €	91 012,40 €	86 632,00 €	86 632,00 €	CSVB
16	Plomberie-Sanitaire	30 750,00 €	24 269,79 €	23 368,00 €	23 368,00 €	CSVB
17	Electricité	55 000,00 €	45 360,00 €	40 578,72 €	40 578,72 €	SEEB
18	Mur mobile	25 000,00 €	16 258,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €	Algaflex
19	Peintures	19 500,00 €	11 107,24 €	8 871,49 €	8 694,06 €	Mambré
20	Équipement de cuisine	10 250,00 €	10 615,94 €	10 615,94 €	10 615,94 €	Install Nord
	Montant H.T	682 690,00 €	805 084,22 €	681 505,34 €	677 490,62 €	

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des lots aux entreprises selon le tableau ci-dessus et autorise le maire à signer les marchés.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

### 3. Convention avec le Centre de gestion 90 pour la réalisation de contrôle d'agrès et d'aires de jeux.

Le centre de gestion du Territoire de Belfort propose de prendre la gestion administrative du contrôle des agrès et des aires de jeux.

Les contrôles sont à réaliser chaque année et engage la responsabilité du maire.

Les tarifs proposés sont 23 € pour chaque agrès et 50 € par aire de jeux et par an.

Il est demandé d'autoriser le maire à signer la convention.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de confier au Centre de Gestion 90 la gestion et le contrôle des agrès et des aires de jeux et autorise le Maire à signer la convention.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

### 4. Soutien à la résolution du 101<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Maires de France.

Le Maire présente la motion de l'AMF qui engagera prochainement des négociations avec l'Etat.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion proposée lors du 101<sup>ème</sup> congrès de l'AMF.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

### 5. Décision modificative à la délibération n° 2018/09/02 du 16 novembre 2019 - modification de l'intitulé du grade d'adjoint administratif.

Par délibération du 16 novembre 2018, le conseil municipal avait décidé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet. Il convient de modifier cette délibération en ce qui concerne l'intitulé du grade. En effet, le grade exact est adjoint administratif et non adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe comme cité dans la délibération du 16 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'intitulé du grade d'adjoint administratif.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

## **6. Projet de règlement intérieur des agents communaux.**

La Maire donne la parole à Eric COULON qui présente le projet de règlement intérieur des agents communaux qui sera soumis à la commission technique paritaire début mars.

Ce règlement a pour but de donner une information la plus complète possible des droits et des devoirs des agents communaux ainsi que des avantages propres à notre collectivité (congrés d'ancienneté, congrés exceptionnels, report de congrés sur l'année suivante, compte épargne temps...).

Après avis de la Commission Technique Paritaire, ce règlement fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

## **7. Informations et questions diverses**

- **Lotissement NEOLIA**, problématique des buttes, murs et murets : pour permettre de mettre la société NEOLIA devant ses responsabilités, une réunion sera organisée avec les services du Grand Belfort.
- **Nouvelle révision simplifiée du PLU**: Le cabinet DELPLANQUE nous a fourni le calendrier de révision du PLU (Grenellisation). Le nouveau PLU ne pourra être voté que début de l'année 2021.  
Il sera donc proposé lors du prochain conseil municipal de voter pour une 3<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU concernant des parcelles dont une partie a été classée par erreur en zone agricole. Contrairement à la modification simplifiée N°2, le succès n'est pas garanti.

La séance est levée à 22h 40

## Délibérations du Conseil Municipal du 1 février 2019

Délibérations	Objet	Vote	
N° 2019/01/01	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2018.	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/01/02	Procédure d'appel d'offres salle multi-accueil : Attribution des lots retenus lors du 1 <sup>er</sup> appel d'offres et validation des offres et attribution des lots du 2 <sup>ème</sup> appel d'offres.	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/01/03	Convention avec le Centre de gestion 90 pour la réalisation de contrôle d'agrès et d'aires de jeux.	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/01/04	Soutien à la résolution du 101 <sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Maires de France.	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/01/05	Délibération modificative à la délibération n° 2018/09/02 du 16 novembre 2019	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	

## Séance du 01 février 2018

<b>Présents :</b>	<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Signatures</b>	<b>Observations</b>
	Madame Chantal VAUDOUR		
	Madame Laurence COURBOILLET	Absente excusée	Procuration à Chantal VAUDOUR
	Madame Micheline TONIUTTI	Absente excusée	Procuration à Christian HOUILLE
	Madame Sylvie FUMEY		
	Madame Danielle IDELON	Absente excusée	Procuration à Denis BEAUSEIGNEUR
	Madame Sophie LAMBOLEY		
	Madame Hoda SAYER		
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART	Absent excusé	Procuration à Jean-Marie AGHINA
	Monsieur Denis VOEGELE		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		
	Monsieur François CHARMY		
	Monsieur Éric COULON		
	Monsieur Jean-Yves DRODE	Absent excusé	Procuration à Eric COULON